

2022/.....

Parafe

DELIBERATION N°298

AFFICHÉ
LE 30.09.2022

OBJET : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – EXERCICE 2021.

ENTENDU l'exposé de Patrick VORDONIS, Adjoint au Maire ;

VU la Loi n°95.101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement ;

VU la Loi n°95.127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégations des services publics ;

VU l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015 et l'arrêté du 2 mai 2007 relatif à la présentation des rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement ;

VU le rapport du délégataire concernant l'exercice 2021 ;

VU la présentation du rapport du délégataire concernant l'exercice 2021 en Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 8 septembre 2022 ;

VU le rapport annuel présenté par Monsieur le Maire, sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif pour 2021 ;

VU l'avis de la Commission Transports, Assainissement, Aménagement numérique ;

APRES EN AVOIR DELIBERE ;

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

PREND ACTE du rapport du délégataire concernant l'exécution du service public de l'assainissement non collectif pour l'exercice 2021.

PREND ACTE du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public l'assainissement non collectif pour l'année 2021.

**Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Ozoir-la-Ferrière le 28 septembre 2022**



**Le Maire,
Jean-François ONETO.**

2022/.....

Parafe

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Conseillers en exercice :	35
Présents :	22
Absents :	13
Pouvoirs :	9
Votants :	30
Convoqués le : 22 septembre 2022	

CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ozoir-la-Ferrière, s'est réuni à l'Espace HORIZON, sous la Présidence de Monsieur Jean-François ONETO, Maire.

PRESENTS : Monsieur Jean-François ONETO, Madame Josyane MELEARD, Monsieur Patrick VORDONIS, Madame Christine FLECK, Monsieur Cyril GHOZLAND, Madame Suzanne BARNET, Madame Chantal BOURLON, Monsieur Jean-Claude DEBACKER, Madame Marie-Laure MORELLI, Monsieur Ziain TADJINE, Madame Isabelle DUPUIT, Monsieur Paulo SALGADO LOPES, Monsieur Jacques VERDIER, Madame Françoise MILLET, Madame Chantal LAÏK/CLAVERO, Madame Zohra CHEIK-ELEZAAR, Monsieur Carlos VINHAS PEREIRA, Madame Nathalie RUCHMANN, Monsieur Jean-Pierre BARIANT, Monsieur Malek BENSAL, Monsieur Bruno WITTMAYER, Monsieur Jean-Jacques TSANGA.

ABSENTS EXCUSES : Monsieur Patrick SALMON, Madame Anne-Marie CADART, Monsieur Frédéric MARCOUX, Madame Esperance AUDINEAU, Madame Indira GOKOUL, Monsieur Emmanuel CLEMENT, Monsieur Patrick SEMBLA, Madame Valérie BOURGUIGNON, Madame Béatrice LAINÉ.

ABSENTS NON EXCUSES : Madame Virginie NOTTOLA, Monsieur Sylvain MONTAUSIER, Madame Laëtitia DEVRIENDT, Madame Aline PALOMARES

POUVOIRS DE : Monsieur Patrick SALMON	à	Monsieur Cyril GHOZLAND
Madame Anne-Marie CADART	à	Madame Chantal BOURLON
Monsieur Frédéric MARCOUX	à	Madame Suzanne BARNET
Madame Esperance AUDINEAU	à	Madame Isabelle DUPUIT
Madame Indira GOKOUL	à	Monsieur Patrick VORDONIS
Monsieur Emmanuel CLEMENT	à	Madame Christine FLECK
Monsieur Patrick SEMBLA	à	Monsieur Jean-François ONETO
Madame Valérie BOURGUIGNON	à	Monsieur Malek BENSAL
Madame Béatrice LAINÉ	à	Monsieur Jean-Pierre BARIANT

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et le Conseil Municipal désigne à l'unanimité, Madame Christine FLECK, secrétaire de séance, en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est à noter que Monsieur Malek BENSAL est arrivé à la question n° 1 « Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif – exercice 2021 et Madame Espérance AUDINEAU à la question n°17 de l'ordre du jour « Demande de protection fonctionnelle d'une Adjointe au Maire ».